


<b>B</b>	
	<p>Voitures automobiles et tricycles à moteur dont le poids total n'excède pas 3500 kg et dont le nombre de places, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.</p> <p>Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque de plus de 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 3500 kg.</p>
Age minimal	17 ans
Examen de la vue	Oui (valable 2 ans), excepté titulaires d'un permis de conduire ou permis d'élève valable.
Premiers secours aux blessés	Oui (valable 6 ans), excepté titulaires du permis de conduire des catégories A, A 25/35 kW, A1 ou B1.
Théorie de base	Oui, excepté titulaires du permis de conduire des catégories A, A 25/35 kW, A1 ou B1.
Validité permis d'élève conducteur	24 mois Les personnes de moins de 20 ans qui souhaitent passer l'examen pratique de conduite doivent être en possession du permis d'élève au moins 12 mois.
Prolongation	Non
Cours de théorie de la circulation (cours de sensibilisation)	Oui (il faut être titulaire du permis d'élève). Excepté titulaires du permis de conduire des catégories A, A 25/35 kW, A1 ou B1.
Instruction pratique de base	Non
Véhicule d'examen	Une voiture automobile de la catégorie B atteignant une vitesse d'au moins 120 km/h.
Equivalences après réussite de l'examen pratique	B1, F, G, M
Remarque	Les titulaires du permis de conduire des catégories A, A 25/35 kW, A1 ou B1 exceptés pour la théorie de base doivent déposer une demande de permis d'élève pour l'obtention de la catégorie B.